

COMMUNE DE CHANTESSE

COMPTE RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 03 novembre 2021

Etaient Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire*, Monsieur Paul DURRIS, Monsieur TERMOZ Robert, Monsieur MEUNIER Christophe, *Adjoint*, Madame PUECH Perrine, Madame CLEMENT Laetitia, Madame CAILLAT Cécile, Monsieur TRUCHET Sébastien, Madame FRISON Anne-Lise, *conseillers municipaux*

Etaient Absents : Monsieur DUTRIAUX Stéphane, Madame BESSOUD Noémie,

Madame PUECH Perrine été élue secrétaire de séance.

Il a été vu ce qui suit :

Madame Le Maire propose de rajouter quatre délibérations, concernant :

- Le transfert de crédits fonctionnement pour le FPIC,
- La Validation des Statuts du syndicat scolaire,
- L'évolution du Poste d'adjoint administratif,
- Décision Modificative transfert du compte 022 au compte 6718

Le Conseil accepte.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 Octobre 2021

2. Délibération : TE38, Eclairage parking école

Délibération reportée

3. Délibération : Convention mutualisation Camion curage

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de convention de mutualisation du véhicule « camion de curage » du service eau et assainissement de St Marcellin-Vercors-Isère-Communauté.

La présente convention définit :

- Les conditions d'utilisation du véhicule,
- Les conditions de réservation
- Les dispositions d'ordre financières
- La durée de la convention
- Les conditions de résiliation

Madame Le Maire, demande l'autorisation de pouvoir signer cette convention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

APPROUVE la signature de la convention de mutualisation du camion de curage du service eau et assainissement de St Marcellin-Vercors-Isère-Communauté.

4. Délibération : Reversement de la taxe d'ordures ménagères pour les locataires de la commune

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la réception des taxes foncières de la commune comportant la taxe d'ordures ménagères, il est opportun de demander le reversement de la somme de cette taxe aux locataires en faveur des propriétaires.

D'après les rôles des taxes foncières de l'année 2021 les taxes d'ordures ménagères se répartissent inchangées comme suit :

Appartement situé au-dessus de la mairie : 86 euros

Maison Panissiat : 88 euros

Appartement de la cure : 71 euros

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

APPROUVE la demande de reversement de la taxe d'ordures ménagères des locataires aux propriétaires.

5. Délibération : Poste d'Adjoint Administratif

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°,

Considérant, la charge de travail du poste d'Adjoint Administratif ;

A compter du 01 janvier 2022,

Madame le Maire propose de supprimer le poste d'Adjoint Administratif à raison de 25 heures par semaine.

Madame le Maire propose de créer le poste d'Adjoint Administratif à raison de 28 heures par semaine.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

APPROUVE la suppression du poste d'Adjoint Administratif à raison de 25 heures par semaine,

APPROUVE la création du poste d'Adjoint Administratif à raison de 28 heures par semaine.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place les décisions prises pour ce poste, à compter du 01 Janvier 2022.

6. Délibération : décision modificative – transferts de crédits fonctionnement

Le Maire expose au Conseil Municipal le transfert de crédits en section de fonctionnement suivant :

- **Du compte 022** (Dépenses imprévues de fonctionnement) chapitre 022 :
- 10 euros
- **Au compte 739223** (FPIC – Fonds National de péréquation) Chapitre 014 :
+ 10 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition de transfert de crédits
- **AUTORISE** Madame le Maire à réaliser les opérations nécessaires à cette opération.

7. Délibération : Validation des modifications des statuts du syndicat scolaire intercommunal

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des nouveaux statuts du syndicat scolaire.

Les présents statuts définissent :

- La constitution du syndicat
- Les compétences du syndicat
- La durée du syndicat
- La dissolution
- Les conditions de représentativité au syndicat
- La composition, l'administration et fonctionnement du bureau du syndicat

- Les compétences
- Les changements des statuts
- Règlement intérieur et autres dispositions

Madame Le Maire, fait part de ces nouveaux statuts et propose un vote de validation des modifications des statuts du syndicat scolaire intercommunal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

APPROUVE la Validation des modifications des statuts du syndicat scolaire intercommunal.

8. Délibération : Décision Modificative transfert du compte 022 au compte 6718

Le Maire expose au Conseil Municipal le transfert de crédits en section de fonctionnement suivant :

- **Du compte 022** (Dépenses imprévues de fonctionnement) chapitre 022 :
- 500 euros
- **Au compte 6718** (Autres charges exceptionnelles) Chapitre 067 :
+ 500 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité :

ACCEPTE cette proposition de transfert de crédits

AUTORISE Madame le Maire à réaliser les opérations nécessaires à cette opération.

9. Questions diverses

Urbanisme : un point mensuel a été fait sur les questions en suspens et en litige (Permis de construire, avancement de la carte communale, état des risques...)

Ancienne école : Un appel à projet de réhabilitation est à envisager.

Décoration de Noël : La commune projette le rachat de ses décorations et guirlandes de Noël pour 2022.

Téléthon : Le Téléthon sera organisé cette année en respectant les conditions sanitaires en vigueur.

Repas des anciens : Organisation du repas des anciens sera éventuellement envisageable en février 2022, si les conditions sanitaires le permettent.

Congés de Noël : La Mairie sera fermée pour congés de Noël du 24 au 31 Décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h45.